

La revalorisation des grilles indiciaires doit se faire immédiatement !

Montreuil, le 12 Mars 2018

Lors du conseil paritaire du 8 septembre 2016, la direction d'Orange, gestionnaire des carrières de ses agents fonctionnaires, proposait un planning d'application des mesures du PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunération) à Orange. Après l'intégration des points, elle indiquait notamment l'application de la révision des grilles indiciaires pour le 1^{er} janvier 2018. La décision du gouvernement de geler pour un an le PPCR permet à la direction de ne rien entreprendre.

En 2017, la CGT a demandé l'ouverture de négociations, ce que la direction a refusé.

Pourquoi faut-il négocier ?

- Parce que les fonctionnaires pour la plupart arrivent en fin de carrière et plafonnent au dernier indice depuis plusieurs années.
- Parce qu'à Orange la majorité des salariés qui prennent leur retraite sont des fonctionnaires. Pour qu'ils bénéficient de la revalorisation des grilles, et de quelques points supplémentaires pour la retraite c'est maintenant qu'elles doivent s'appliquer.
- Après plusieurs années de gel du point d'indice, débloqué insuffisamment par étape en 2016 puis 2017, la rémunération des fonctionnaires est de nouveau figée, alors que le coût de la vie augmente.
- Parce qu'il est nécessaire de procéder à un ajustement des grilles (indice et échelon)
- Parce que la situation de chaque catégorie doit être rapidement vue. Notamment pour la catégorie C, il faut une mesure pour la promotion de l'ensemble de ces salariés qui sont pour la plupart en fin de carrière. C'est plus que nécessaire.

Au Conseil Statutaire du 8 Mars dernier la Direction a annoncé l'ouverture d'une concertation le 24 Mai prochain pour la révision des grilles indiciaires des fonctionnaires d'Orange.

Les classifications, en créant des grades supplémentaires, ont permis d'abaisser les salaires. Une révision s'impose. Dans l'immédiat pour la CGT, la direction doit négocier et prendre comme base de négociation les minima des grilles prévues dans le PPCR. Il est urgent de discuter pour l'ajustement de certaines grilles (tel celles des 3.3, 4.1)

catégorie		Indices terminaux 2017 à Orange Brut/réel	PPCR Indices terminaux (fonction publique)
C	1.2	475/413	486/420
	1.3	555/471	558/473
B	2.2	633/530	638/534
	2.3	683/568	707/587
A	3.2	792/651	821/673
	3.3	853/697	915/745
	4.1	915/745	978/792
	4.2	978/792	1015/821

Avec la CGT exigez l'ouverture de négociations pour l'application de la revalorisation des grilles indiciaires à Orange et l'arrêt du gel du point d'indice dans la fonction publique.

Faites-vous entendre dans l'action du 22 Mars prochain.

CSG : encore du moins sur la paie !

Le gouvernement a décidé de modifier les cotisations et les contributions salariales à compter du 1^{er} janvier 2018. Dans le cadre de l'augmentation de la CSG, un projet de décret prévoit l'instauration d'une indemnité visant au maintien de la rémunération nette des fonctionnaires. Cette mesure a été mise en œuvre par Orange. En attendant les modalités d'application (décrets), dès la paye de janvier, une indemnité provisoire et forfaitaire, calculée selon le niveau de salaire a été versée.

Certains constateront peut-être une **baisse de leur rémunération** mais la direction s'est engagée à régulariser les situations en fin de S1 en fonction des décrets d'applications définissant les modalités et le calcul.

Cette nouvelle décision gouvernementale vise à mettre à mal le système de financement actuel de la sécurité sociale et réduire à termes les cotisations des **employeurs**, encore eux **les grands gagnants !**